



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

**Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles
à la mine de fer du lac Bloom**

LE BAPE DONNE LA PAROLE AUX CITOYENS!

Québec, le 28 octobre 2020 – La [commission d'enquête](#) du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Pierre Magnan, président, et de M. Jacques Locat, commissaire, annonce que la deuxième partie de l'audience publique sur le [Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom](#) se tiendra sur **Internet** à compter du mardi 17 novembre 2020. Les séances seront retransmises en direct et en différé par la suite dans le site Web du BAPE et sur sa page Facebook.

DATE	:	À compter du mardi 17 novembre 2020
HEURE	:	19 h
EN LIGNE	:	https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/ https://www.facebook.com/BAPEquebec/

Cette deuxième partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent tout de même exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Pour en savoir plus, nous vous invitons à prendre connaissance des [règles de participation](#) en audience publique.

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE OU UNE OPINION VERBALE?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement doit en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Rachel Sebareme. Vous devez transmettre le formulaire en ligne [Avis d'intention](#) disponible dans le site Web du BAPE **au plus tard le 6 novembre 2020 à 16 h**. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez transmettre votre avis d'intention par télécopieur au 418 643-9474 ou nous informer par téléphone en composant sans frais le 1 800 463-4732.

Comme les séances de la première partie ont pris fin le 22 octobre 2020 et afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 12 novembre 2020 à minuit** en utilisant le formulaire en ligne [Dépôt de mémoire](#) ou par la poste, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6, **à l'attention de M^{me} Rachel Sebareme**. Les personnes désirent transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à mine-lac-bloom@bape.gouv.qc.ca.

Conformément à la loi, le BAPE veille à la protection des renseignements personnels obtenus. Ainsi, par souci de protection des renseignements personnels, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte de votre mémoire, puisque le BAPE ne modifie pas les mémoires déposés. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission**. Les mémoires demeurent confidentiels



jusqu'au moment de leurs présentations devant la commission et seront ensuite diffusés dans le site Web du BAPE.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET?

Les citoyens pourront se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents décrivant le projet aux centres de consultation suivants :

- Bibliothèque publique de Fermont, 100, place Daviault à Fermont ;
- Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, 500, avenue Jolliet à Sept-Îles.

L'ensemble du dossier est aussi disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les documents qui seront déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête seront disponibles dans le [site Web du BAPE](#).

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le **18 février 2021**, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour rendre public le rapport.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Alexandra Barbeau en composant le 581 925-0643 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : mme-lac-bloom@bape.gouv.qc.ca.



Depuis plus de 40 ans, le BAPE informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Pour en savoir plus, consultez le [site Web](#) et la page [Facebook](#) du BAPE.